

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Note de synthèse annexée à la délibération n° 61 / 2015

REMARQUES	POINTS A TRAITER	MODIFICATIONS	PIECES DU DOSSIER CONCERNEES
Prendre en compte les éventuelles dispositions législatives et réglementaires nouvelles qui viendraient s'imposer au PLU d'ici son approbation	Intégration de la loi LAAAF et de la loi Macron	le règlement est revu pour intégrer ces évolutions	Rapport de présentation, Règlement
Rapport de présentation	Compléter le rapport par le schéma directeur réalisé en 2012 et par l'étude de sécurisation de l'eau potable	La partie traitant de l'alimentation en eau potable est complétée	Rapport de présentation, annexes sanitaires
Rapport de présentation	Citer le captage de Saint-Jean-d'Ardières (p8)	La liste des captages est mise à jour	Rapport de présentation
Rapport de présentation	Préciser que le hameau des Truges est également alimenté par le SIEVA (p170)	Le hameau des Truges est ajouté à la liste	Rapport de présentation, annexes sanitaires
Règlement pièce écrite - Dispositions générales, 1 Champ d'application territorial du plan	Rappeler que les articles d'ordre public du RNU restent applicables (R111-2, R111-4, R111-5 et R111-21).	Les articles sont ajoutés aux dispositions générales	Règlement
Règlement pièce écrite - Stationnement des 2 roues	Prévoir 2 m ² par 2 roues au lieu de 1 m ²	Les articles 12 sont modifiés	Règlement
Règlement pièce écrite - Articles 6 et 7 des zones UA et UB	Propose de revoir la règle pour permettre la réalisation de constructions au-delà de la « bande de continuité »	Définition de bandes de constructibilité principale et secondaire	Règlement

REMARQUES	POINTS A TRAITER	MODIFICATIONS	PIECES DU DOSSIER CONCERNEES
Règlement pièce écrite - Article 10 des zones UA, UB, UH, AUa, A et N	Schéma incohérent avec la définition de la hauteur	Le schéma est retiré pour éviter toute confusion	Règlement
Règlement pièce écrite - Article UA 12	Revoir la rédaction qui est contradictoire entre la règle générale et les exceptions	La règle est réécrite	Règlement
Règlement pièce écrite - Article UC 9	Le CES proposé est relativement élevé et permettrait d'éventuelle divisions étant donné les hauteurs autorisées	Un CES retenu de 0,20	Règlement
Règlement pièce écrite - Article AUa 6	Incompatibilité de la règle d'implantation avec les dispositions de l'OAP	L'implantation se fera à l'alignement ou dans une bande de 3 à 6m	Règlement
Règlement pièce écrite - Article AUa 12	L'absence d'obligation de stationnement 2 roues pour les commerces apparait incohérente avec les objectifs de l'OAP	La règle est étendue aux commerces	Règlement
Règlement pièce écrite - Articles A 2 et N 2	Préciser les dispositions concernant les extensions (surface de plancher / emprise au sol)	L'emprise au sol retenue pour les extension	Règlement
Règlement pièce écrite - Titre 7 - définitions	Revoir les définitions des termes : réfection, adaptation, accès, voirie, aménagement, hauteur	Les définitions sont revues ou complétées	Règlement

REMARQUES	POINTS A TRAITER	MODIFICATIONS	PIECES DU DOSSIER CONCERNEES
Règlement pièce écrite - Risques argiles	Rappeler la nécessité de se reporter au guide et à la carte en annexe	Il est fait un renvoi dans les dispositions concernant les risques argiles	Règlement
Règlement pièce écrite - Éléments de patrimoine identifiés	Identification du cuvage du château de Pisay (MH inscrit)	Le cuvage est ajouté à la liste des constructions remarquables	Rapport de présentation, PADD, Zonage
Règlement graphique – mouvements de terrain	Mettre en cohérence les libellés des zones d'aléas entre la cartes des risques et contraintes et le règlement.	La légende de la carte des risques et contraintes est corrigée	zonage
Règlement graphique – Protection paysagère	Créer une zone agricole stricte autour du château de Pisay pour préserver la qualité paysagère du site.	Un secteur As est créé autour du cuvage et l'extension des constructions agricoles existantes est permise en As.	Rapport de présentation, zonage
OAP	Mettre en cohérence les différentes représentations du périmètre de l'OAP	Le tracé du périmètre est uniformisé sur tous les documents	Rapport de présentation, OAP, zonage
OAP	<i>Rappeler la règle concernant le pourcentage de logements sociaux par opération dans l'OAP</i>	la règle est rappelée.	OAP

REMARQUES	POINTS A TRAITER	MODIFICATIONS	PIECES DU DOSSIER CONCERNEES
Annexes sanitaires	<p>P5 : ajouter le hameau des Truges à la liste des secteurs alimentés par le SIEVA et corriger le nom du syndicat.</p> <p>Préciser que les procédures d'instructions sont en cours.</p> <p>Préciser que la source de Fontbel n'est qu'à l'arrêt (et non abandonnée).</p> <p>P8 : Préciser que le hameau des Truges n'est pas alimenté par le SIEHB.</p> <p>Préciser les ressources en eau du SIEHB en 2012.</p> <p>Rectifier les différentes alimentation en eau des communes de Chiroubles et Vauxrenard.</p>	La partie alimentation en eau potable est complétée.	Rapport de présentation, annexes sanitaires
Zone Nt du Bourg	Justifier précisément les surfaces nécessaires à son projet de stade et/ou les éventuels équipements supplémentaires envisagés.	La justification est complétée	Rapport de présentation
Zonage – ZAE des Marcellins	Préciser la stratégie intercommunale concernant le projet d'agrandissement de la zone	Il est précisé par le règlement la nécessité d'une modification	Rapport de présentation

REMARQUES	POINTS A TRAITER	MODIFICATIONS	PIECES DU DOSSIER CONCERNEES
Règlement – article A 12	Erreur d'écriture concernant les stationnements « aériens »	Le terme « aérien » sera remplacé les stationnements extérieurs	Règlement
Zones humides	Autoriser les affouillements et exhaussement de sol. Préciser le tracé des secteurs identifiés.	Le règlement est corrigé comme suit : « Les affouillements et exhaussements de sol pour les ouvrages techniques liés aux ouvrages hydrauliques en lien avec l'activité agricole et tous travaux sur ouvrages hydrauliques existants. »	Règlement
Rapport de présentation	P 128 : corriger la dénomination des membres du syndicat mixte	la liste des membres est corrigée	Rapport de présentation
Demande de classement d'une partie de terrain classé en A en UH	Concerne 1 demande	La zone UH sera légèrement agrandie à l'arrière du bâtiment concernée	Rapport de présentation, zonage
Mauvaise localisation des haies ou arbres à préserver	Concerne 3 remarques	Le repérage des éléments à préserver sera repris	PADD, zonage
Opposition au projet défini dans l'OAP	Concerne 2 remarques	La hauteur max est ramenée de 12 (Auah) et 10 mètres (Aua) à 9 mètres pour ne permettre que du R+1 La voie ne débouche plus au Nord, il est mis en place un cheminement piéton.	Rapport de présentation, OAP, règlement, zonage

REMARQUES	POINTS A TRAITER	MODIFICATIONS	PIECES DU DOSSIER CONCERNEES
Opposition au tracé de la voie dans l'OAP (ER V7)	Concerne 2 remarques	L'emprise de l'ER 7 est revue	Rapport de présentation, OAP, règlement, zonage, liste des emplacements réservés
Demande d'identification de bâtiments en changement de destination	Concerne 5 remarques (dont 4 émanent du commissaire enquêteur)	Le repérage des changements de destination sera repris	zonage
Demande d'identification de bâtiments en changement de destination	Concerne 5 remarques (dont 4 émanent du commissaire enquêteur)	Le repérage des changements de destination sera repris	zonage
La construction d'une caserne de pompier	Zone agricole du fait que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées	Nécessite de créer une zone spécifique => une zone UE est créée	Rapport de présentation, PADD, règlement, document graphique